

MAIRIE D'AIGNAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 28 juillet 2015 à 21 Heures.

L'an deux mille quinze, le 28 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'Aignan

Etaient présents : MM LAGARDE AURENSAN GARCIA DARBAS LETELLIER LABADIE NAVARRE CHANUT DUBOURDIEU – Mme SARNIGUET - M PAYROS arrive à 21 h 10.

Etaient absents et excusés : MM. BARNADAS – Mme PESQUIDOUX– M. GARROS Marc ayant donné procuration à Mme Chantal SARNIGUET.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et ajoute que le procès verbal de la séance du 23 juillet sera soumis à approbation lors de la prochaine réunion du conseil.

ORDRE DU JOUR :

Projet touristique et culturel de la Tour de Termes d'Armagnac :
Modification des statuts communautaires : adoption du bloc de compétences

Monsieur Michel LAGARDE est nommé secrétaire de séance.

Projet touristique et culturel de la Tour de Termes d'Armagnac : Modification des statuts communautaires : adoption du bloc de compétences

Monsieur le Maire rappelle le projet de développement touristique et culturel de la Tour de Termes d'Armagnac et la décision du conseil communautaire de le porter.

Monsieur le Maire ajoute qu'afin de permettre à la CCAA d'exercer de plein droit en lieu et place des communes membres ses missions sur ce site, il est nécessaire de modifier les statuts communautaires. Pour ce faire, les communes doivent se prononcer sur la prise en charge du bloc de compétences « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaires et élémentaires ».

Les membres du conseil débattent sur cette demande, sur le projet et la possibilité ou non de transférer ce bloc de compétences.

A la fin des débats, Monsieur le Maire ayant été sollicité par des élus, propose un vote à bulletin secret dont le résultat est

6 voix pour 7 voix contre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures et quinze minutes.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 30 Juillet 2015 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 30 juillet 2015

Le Maire,

Philippe BARATAULT